

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-18

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE PAYS DE SERRES A
LAUZERTE
AVENANTS ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS
DE TRAVAUX
AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MANDAT
AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MANDAT**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte, programme estimé à 1 443 300 € T.T.C. et décliné en 5 phases.

Sur la base du programme redéfini par le Conseil Général et approuvé par notre Assemblée Départementale en sa séance du 1er mars 2007, une phase supplémentaire relative à la restructuration du bâtiment externat a été intégrée dans le programme initial réactualisant le coût de ce dernier à hauteur de 1 933 300,00 € T.T.C.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 28 février 2007, modifié par avenant n° 1 en application de la délibération de la Commission Permanente du 31 août 2007.

Par délibération du 26 novembre 2007, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 de l'opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 872 305,24 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver 5 avenants ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 de ce programme de restructuration.

Elle a également pour objet de modifier le contrat de mandat conclu avec la Sémateg le 28 février 2007 en application de la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2006.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

LES AVENANTS

La finalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

Les travaux supplémentaires concernent le déplacement de la trémie d'ascenseur dû à des contraintes techniques.

LOT N° 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre :

- les moins-values dues au remplacement du châssis de la vie scolaire initialement prévu en alu par un châssis bois CF à la demande du bureau de contrôle et à la modification des ouvrants à la française en coulissants pour des raisons de sécurité,
- et les plus-values dues à la centralisation par classe des stores brise soleil.

LOT N° 4 : PLÂTRERIE - ISOLATION

Les travaux supplémentaires concernent la dépose de placards dans la salle de sciences et la reprise en enduit de divers murs.

LOT N° 5 : MENUISERIES BOIS

Les travaux en plus value concernent la mise en place d'un organigramme et la création d'un châssis bois CF pour la vie scolaire à la demande du bureau de contrôle.

LOT N° 7 : SANITAIRES - CHAUFFAGE

Les travaux en plus value sont dûs :

- aux modifications des grilles d'amenées d'air et d'extraction d'air du désenfumage ainsi qu'à des travaux complémentaires de désenfumage, demandés par le bureau de contrôle,
- au raccordement en eau des paillasse et évacuations de la salle de physique.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases susvisées de 29 631,02 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant (H.T)	Marché Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	91 934,94 €	4 500,00 €	96 434,94 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO ETANCHÉITÉ (82)	40 386,75 €		40 386,75 €
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €	-5 761,00 €	195 229,00 €
4	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €	1 000,00 €	40 263,45 €
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €	7 301,00 €	72 188,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €		134 650,00 €
7	Sanitaires – Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €	22 591,02 €	226 675,95 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €		13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €		82 883,94 €
TOTAL H.T			872 305,24 €	29 631,02 €	901 936,26 €

LE MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le marché complémentaire porte sur les travaux supplémentaires suivants relatifs au lot électricité :

- raccordements de paillasse dans la salle de sciences y compris carottages des planchers, ajout de postes de travail en courant fort et courant faible,
- ajout de postes de travail dans le local informatique et dans la salle d'arts plastiques,

- centralisation des stores brise soleil,
- agrandissement de la baie de brassage informatique,
- et à la demande du bureau de contrôle, le raccordement de la VMC depuis l'armoire électrique principale.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 novembre 2009, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant total de 29 631,02 € H.T., ainsi que sur la conclusion du marché complémentaire attribué à l'entreprise FAUCHE pour un montant de 27 424,18 € H.T.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 initialement arrêté à 872 305,24 € H.T. est réactualisé à hauteur 929 360,44 € H.T.

IV – PRÉSENTATION DES AVENANTS AU CONTRAT DE MANDAT

1°) AVENANT N° 2

L'avenant n° 2 au contrat de mandat a pour objet de prendre en compte la réalisation de la phase 4 du programme de restructuration, à savoir **la construction d'un préau.**

Le présent avenant fixe également le coût estimatif de la phase 4 à 130 000 € T.T.C. et présente un échéancier prévisionnel de paiement tel que défini comme suit :

Coût de l'opération : 130 000,00 € T.T.C.

- 5% à l'ordre de service de démarrage des travaux soit6 500,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la première avance soit.....39 000,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la deuxième avance soit.....39 000,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la troisième avance soit39 000,00 €
- 5% au solde de l'opération.....6 500,00 €

2°) AVENANT N° 3

L'avenant n° 3 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration à hauteur de 1 326 283 € T.T.C. compte tenu du montant global des marchés de travaux.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

- coût de l'opération : 1 326 283,00 €
- avances allouées : 1 130 215,00 €

soit un reliquat de 196 068,00 € à verser de la manière suivante :

- 150 000,00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- 46 068,00 € sur présentation du solde de l'opération.

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

*
* * *

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 14 novembre 2002 approuvant, dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte, programme estimé à 1 443 300 € T.T.C. et décliné en 5 phases,

Vu le contrat de mandat du 28 février 2007 confiant à la Sématég la réalisation de cette opération,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 29 631,02 € H.T. :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant (H.T)	Marché Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	91 934,94 €	4 500,00 €	96 434,94 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO ETANCHÉITÉ (82)	40 386,75 €		40 386,75 €

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant (H.T)	Marché Total (H.T)
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €	-5 761,00 €	195 229,00 €
4	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €	1 000,00 €	40 263,45 €
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €	7 301,00 €	72 188,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €		134 650,00 €
7	Sanitaires – Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €	22 591,02 €	226 675,95 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €		13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €		82 883,94 €
TOTAL H.T			872 305,24 €	29 631,02 €	901 936,26 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché complémentaire attribué à l'entreprise FAUCHE, pour un montant de 27 424,18 € H.T. et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve l'avenant n ° 2 au contrat de mandat conclu avec la Sémateg le 28 février 2007, ayant pour objet de prendre en compte la réalisation de la phase 4 du programme de restructuration, à savoir la construction d'un préau ;

il fixe également le coût estimatif de la phase 4 à 130 000 € T.T.C. et présente un échéancier prévisionnel de paiement tel que défini comme suit :

Coût de l'opération : 130 000,00 € T.T.C.

- 5% à l'ordre de service de démarrage des travaux soit6 500,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la première avance soit.....39 000,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la deuxième avance soit.....39 000,00 €
- 30% sur production d'un état justificatif de la troisième avance soit39 000,00 €
- 5% au solde de l'opération.....6 500,00 €
- Approuve l'avenant n ° 3 au contrat de mandat conclu avec la Sémateg le 28 février 2007 ayant pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration à hauteur de 1 326 283 € T.T.C. compte tenu du montant global des marchés de travaux ;

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

- coût de l'opération : 1 326 283,00 €
- avances allouées : 1 130 215,00 €

soit un reliquat de 196 068,00 € à verser de la manière suivante :

- 150 000,00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- 46 068,00 € sur présentation du solde de l'opération ;

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,